

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Roucy

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Date d'affichage : 13 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à sept heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de EVELYNE BERNARD, maire.

Présents : BERNARD EVELYNE, CHARLES DOMINIQUE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE, PURUS SEBASTIEN

Représentés : COUNOT SYLVIE par MANTEL THIERRY, LACHAMBRE THIBAUT par BERNARD EVELYNE

Secrétaire : Madame GILLIER HELENE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

44_2020 - Délibération pour désigner les délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

Vu le décret N° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale INTA 2015957 du 30 juin 2020

Les conseils municipaux du département de l'Aisne se réunissent aujourd'hui, le vendredi 10 juillet 2020, en vue de désigner les délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

En effet, dans les communes de moins de 500 habitants, le conseil municipal doit élire un délégué et trois suppléants.

Il convient donc de désigner le délégué et les trois suppléants, qui sont appelés à remplacer le délégué du conseil municipal lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Madame le Maire déclare le scrutin ouvert et fait procéder à l'élection du délégué du conseil municipal et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Les opérations de vote étant effectuées, il est procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Et donc proclamée délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Madame BERNARD Evelyne

Sont donc proclamés suppléants du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Monsieur MANTEL Thierry
- Madame GILLIER Hélène
- Madame PORTEBOIS BURONFOSSE Laure

45_2020 - Suppression de poste d'adjoint technique

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020, il a été décidé la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 3 heures de travail par semaine.

Il est donc nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique pour 5 heures de travail par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide la suppression de ce poste.

46_2020 - Suppression de la délibération 20_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

A la demande de la préfecture par courrier du 9 juillet 2020, le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de retirer la délibération 20_2020 car le Conseil Municipal n'est pas compétent en la matière.

Selon l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, seul le maire est chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder au retrait de la délibération 20_2020 à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 07h30.